

Geremek, Hanna

Sur la question des 'boulai' dans les villes égyptiennes aux Ve-VIIe siècles

The Journal of Juristic Papyrology 20, 47-54

1990

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

SUR LA QUESTION DES *BOULAI*
DANS LES VILLES ÉGYPTIENNES AUX V^e-VII^e SIÈCLES

L'édition du codex fiscal d'Hermopolis¹, présentée par Jean G a s c o u comme thèse de doctorat d'Etat le 13 décembre 1986, a apporté de nombreuses nouvelles informations sur l'histoire de l'Égypte à la veille de la conquête arabe. La présentation de cette belle édition, composée de la publication de P.Sorb.inv. 227 (dont se sont conservés 33 feuillets), complétée par les P. Strasb. inv. 1442 à 1485, accompagnée d'un riche commentaire philologique et historique, demanderait une étude à part. Sans entrer dans la totalité des problèmes éditoriaux, philologiques, historiques, je voudrais me pencher uniquement sur un sujet, celui notamment qui concerne la vie urbaine, et indiquer ce que cette thèse apporte de nouveau dans les recherches sur cette question.

A partir des données externes et internes (identification des personnes, critère paléographique), G a s c o u date avec une grande prudence le document au début du VII^e siècle, après 608/609, plus probablement vers les années 620 et avant les années 640. Toutes informations de la vie urbaine en ce temps ont une grande signification. Néanmoins la mention de la *boule* d'Antinoopolis a une portée historique exceptionnelle. Parmi les diverses taxes versées en nature probablement au titre de l'affermage de la terre appartenant à la ville d'Hermopolis, la page 23 (f^o 12]) l. 5 relève: δ(ιὰ) τῆς βουλ[ῆ]ς Ἀντινόου. Cette mention est répétée à la page 24 (f^o 12→) l. 13 sous une forme plus endommagée: δ(ιὰ) τῆς βουλ[ῆ]ς Ἀντινόου. Il convient de rappeler que la monographie fondamentale sur les conseils des villes en Égypte, celle de A. K. B o w m a n, résout cette question comme suit: « The boule lost a great deal of its power in the course of the fourth century, and this foreshadows the fact that by the fifth century it ceased to appear at all as an administrative unit »².

Bowman fondait cette affirmation sur :

¹ *Le codex fiscal d'Hermopolis (P. Sorb. inv. 2227). Edition, commentaire philologique et historique.* t. I: Texte, t. II: Commentaire, t. III: Planches, t. IV: Documentation annexe. Nous utilisons le texte dactylographié présenté pour la soutenance qui a eu lieu à l'Université de Strasbourg II.

² A. K. B o w m a n, *The Town Councils of Roman Egypt*, Toronto 1971; citation p. 126; on trouve une modification de ce jugement catégorique dans un article ultérieur du même auteur, consacré aux réformes de Dioclétien: « This reform might therefore have seemed to offer privileges, more apparent than real to the curial class as a whole » — *Some Aspects of the reform of Diocletian in Egypt*, dans: *Akten Marburg*, München 1974, pp. 43-51; citation p. 46.

a) l'absence de témoignages convaincants relatifs au conseil municipal à partir du V^e siècle; b) la décadence de plus en plus grande de cette institution après les réformes de Dioclétien. Cette décadence correspondrait, à son avis, à la crise générale du III^e siècle qui aurait atteint également l'Égypte, et surtout ses villes.

Cette seconde prémisse sur laquelle le chercheur anglais fonde son raisonnement, quoiqu'elle suscite des objections, garde un certain poids. Pour s'y opposer efficacement, il serait nécessaire d'élaborer l'histoire des villes égyptiennes du bas Empire, dans un esprit critique par rapport aux opinions de M. Rostovtzeff sur la crise du III^e siècle. Le rejet de ce point de vue, quoique de plus en plus souvent revendiqué, est encore peu manifeste dans les études concrètes sur l'histoire de l'Égypte, beaucoup moins que dans les recherches consacrées aux autres territoires de l'Empire³.

Le premier argument de Bowman par contre, bien qu'il soit un argument typique *ex silentio*, possédait une certaine valeur hypothétique; il a cependant nettement perdu de sa valeur du fait de la mention directe de la *boule*, relevée dans le codex fiscal d'Hermopolis.

Cette mention, qu'on ne saurait mettre en question, encourage à chercher des témoignages analogues, plus ou moins directs, dans le fonds déjà connu des sources. Les voici :

1. Le panégyrique de Dioscore d'Aphroditô : *Au comte Kollouthos, pagarque, fils d'Apa Dios*⁴, commence de la manière suivante :

³ Ma position critique devant cette thèse a été formulée dans mon compte-rendu de la monographie de Bowman, cf. *Bibliotheca Orientalis* 37 (1975), pp. 366-368; pour un nouveau regard sur les villes égyptiennes se prononce dernièrement G a s c o u, op. cit., t. II, p. 196. Dans les recherches concrètes, celles qui comptent, sur l'histoire de l'Égypte, règne presque exclusivement depuis un demi-siècle l'opinion suggestive exprimée par M. R o s t o v t z e f f dans ses deux ouvrages : *La crise sociale et politique de l'Empire romain au III^e siècle après J.-C.*, Musée belge 27 (1923), pp. 233-242, et *The Social and Economic History of the Roman Empire*, Oxford 1926. De ce point de vue, tout exceptionnelle est la monographie de A. Ł u k a s z e w i c z, *Les édifices publics dans les villes de l'Égypte romaine*, Warszawa 1986, qui renoue d'une manière toute nouvelle et indépendante avec l'idée révisionniste sur la crise du III^e siècle, formulée par A. C. J o h n s o n, *Roman Egypt in the Third Century*, J.J.P. 4 (1950), pp. 151-158. Les recherches faites à partir de positions critiques sur la crise du III^e siècle, sont présentées par P. P e t i t, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IV^e siècle après J.-C.*, Paris 1955; G. L e p e l l e y, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, t. I-II (1979-1981); d'un point de vue plus général : A. H. M. J o n e s, *The Later Roman Empire, 284-602*, Oxford 1964, surtout pp. 757 et suiv.; D. C l a u d e, *Die byzantinische Stadt im 6. Jahrhundert*, München 1969; G. L. K u r b a t o v, *Osnovnye problemy vnutriennego razvitiia vizantijskogo goroda v IV-VII v.v.* (Problèmes fondamentaux du développement de la ville byzantine aux IV^e-VII^e siècles), Leningrad 1971; l'excellent article de F. M i l l a r, *Empire and City, Augustus to Julian: Obligations, Excuses and Status*, *The Journal of Roman Studies* 73 (1983), pp. 76-96.

⁴ E. H e i t s c h, *Die Griechischen Dichterfragmente der Römischen Kaiserzeit*, Göttingen

ᾠ παντάριστε τῷ λόγῳ πρυτανέων
 βουλῆς γερόντων καὶ νόμων εὐδοξίας,
 χρυσ[ο]πύθμενος ῥίψης φιλεντόλου πλούτου,
 συγκλητικῷ γένους καλοῦ θεοφυλάκτου

1. παναξίας *supra* πρυτανεων

Cette entrée en matière est traduite comme suit par Jean Maspero, le premier éditeur, commentateur et traducteur des poèmes de Dioscore, se prononçant pour la version *panaxias* : « O le plus réputé des vieillards du Sénat, pour ta valeur et l'éclat de tes lois, toi qui sors de la souche dorée d'une famille riche et bienfaisante, d'une race sénatoriale, glorieuse et protégée par Dieu ».

Si nous prenons en considération la version *prytaneon*, il faudrait le rattacher à *boules geronton*, ce qui donnerait approximativement aux deux premiers vers le sens suivant : « O le plus réputé comme un des vieillards présidents du Sénat et pour l'éclat de tes lois ».

Cette traduction, comme d'ailleurs la traduction de toute la poésie de Dioscore, vu sa maladresse linguistique, ne peut être qu'une tentative d'approcher son sens général. L'interprétation historique en est encore plus difficile : entre en effet ici en jeu comme élément supplémentaire la dépendance de Dioscore par rapport aux modèles poétiques en place, son éclectisme général s'appropriant par exemple sans sélection aucune les valeurs chrétiennes et païennes. L'opiniâtreté de ce poète dépourvu de talent et de culture générale approfondie à pratiquer le panégyrique fait penser à ce qu'a déjà dit Maspero⁵ : que cette œuvre devait de quelque sorte être efficace, acceptée par les notables auxquels elle était d'ailleurs adressée, elle devait apporter à Dioscore des profits. Ainsi on ne peut traiter légèrement les réalités de la vie dans lesquelles il situe les personnages dont il convoite la bienveillance. Pour ce qui est du passage cité du panégyrique en l'honneur de Kollouthos, il faut tenir compte de la participation de celui-ci à la *boule*, peut-être en qualité de président — *prytanis*, et peut-être seulement du fait de son appartenance à l'élite de la ville, indiquée par les mots *prytaneon geronton*. Reste aussi la question de savoir si le terme *synkletikou genous* est uniquement une figure rhétorique, une paraphrase

1961, N. XLII, 17, pp. 144-145 ; l'édition princeps, intéressante pour nous du fait de la traduction et de l'ample commentaire philologique et historique : J. Maspero, *Un dernier poète grec d'Égypte : Dioscore, fils d'Apollôn*, *Revue des études grecques* 24 (1911), pp. 425-481, N. 10, pp. 442-443. Autres études fondamentales sur Dioscore : H. I. Bell, *An Egyptian Village in the Age of Justinian*, *Journal of Hellenic Studies* 64 (1944), pp. 21-36 ; G. Malz, *The Papyri of Dioscorus : Publications and Emendations*, *Studi in onore di Aristide Calderini e Roberto Paribeni*, Milano 1957, 345-356 ; L. MacCoul, *Coptic Archive of Dioscorus*, *Chr. Eg.* 57 (1981), pp. 185-193. Gascou tient compte de la possibilité que Dioscore scholastikos d'Antinoopolis, cité dans P. Sorb. inv. 2227 en tant que contribuable foncier : page 17 (f° 9↓) l. 6 ; 23 (f° 12↓) l. 6 ; 24 (f° 12→) ll. 5, 14, 37 ; 30 (f° 15) B l. 15 — soit le poète d'Aphroditô. — Voir ci-dessous, p. 54, le *post-scriptum*.

⁵ Op. cit., pp. 479-480.

poétique désignant la chose de loin, ou s'il correspond à quelque situation concrète de l'ordre juridico-formel auquel est attaché Kollouthos ⁶.

Il faut avoir en mémoire que, pour désigner la classe ou le status des *bouleutai*, nous trouvons dans les documents différents termes :

- *he bouleia* dans P. Oxy. 1406 de 216–217 (l'édit de Caracalla);
- *bouleutikon axioma* dans P. Betty Panopolis I de 298 dans l. 371, puis l. 400;
- *bouleutike axia* dans SB 7261 de la charnière des III^e et IV^e siècles.

Laisant de côté les questions pour lesquelles les réponses appellent des considérations séparées, il faut admettre que le passage cité du poème de Dioscore apporte un témoignage important sur la *boule* du temps de Justinien. Un autre panégyrique de Dioscore, en l'honneur du même Kollouthos, précise de plus près que la ville dans laquelle agissait Kollouthos et sa famille était Antinoë ⁷. On devrait donc rattacher la *boule* en question justement à cette ville.

2. PSI 684 d'Hermopolis Magna, édité par A. Calderini en tant que « *Reclamo per nomine illegali di exactores* ». Le document a été dressé à l'occasion de la nomination non conforme à la loi d'un certain Taurinos au poste d'*exactor*. Le papyrus se réfère à la loi stipulant que les *exactores* devraient être nommés par la *boule*. Il cite aussi à l'occasion les ordonnances qui reconnaissent au conseil la voix décisive dans l'attribution de toutes sortes de liturgies urbaines. Quoique endommagé, le document est assez facile à comprendre. Le problème d'interprétation de fond est celui de la datation. A. Calderini le date aux IV^e–V^e siècles, bien que le commentaire tienne compte d'une proposition différente, formulée par M. Gelzer au stade initial de la lecture. Gelzer est enclin à admettre la période de Justinien comme celle de la rédaction du texte. En faveur de cette thèse parlerait le style du document : le terme *lamprotatos* Taurinos qui, d'après lui, ne pouvait être appliqué à un fonctionnaire d'aussi bas échelon qu'était l'*exactor* avant le VI^e siècle. Calderini considère toutefois que l'argumentation de Gelzer ne préjuge pas la question. Il estime que la teneur du papyrus reflète la décision connue de 386 : *exactores vel susceptores in celeberrimo coetu curiae consensu et iudicio omnium sub actorum testificatione firmentur* (C.Th.XII,6,20). Ainsi a été de quelque façon établi le *terminus post quem* de la rédaction du document. Une datation plus exacte du papyrus n'est cependant pas possible. D'une signification décisive pourrait être l'identification plus précise de l'*exactor* Taurinos ou d'un certain Andreas accompagné uniquement du titre de *lamprotatos*.

Une prudence très poussée demande que l'on prenne aussi en considération la

⁶ Une analyse très intéressante des termes : *genos* et *tagma* pour définir les groupes dirigeants dans les villes égyptiennes aux I^{er}–III^e siècles a été entreprise par J. Modrzejewski. Il considère qu'ils sont des équivalents de la notion latine *ordo* : *Entre la cité et le fisc : le statut grec dans l'Égypte romaine, Symposium 1982, Valencia 1985, pp. 241–280.*

⁷ Heitsch, op. cit., n° XLII, 13, pp. 142–143; Maspero, op. cit., n° 9, pp. 440–441.

fin du IV^e siècle comme date de la rédaction du document. Même en admettant cette éventualité, il mérite d'être considéré de plus près : il est en effet un témoignage de l'accroissement de la signification de la *boule*, ce qui est en contradiction avec l'idée du dépérissement de cette institution à la charnière des IV^e et V^e siècles. R. Rémondon date ce papyrus en tant que « à peu près contemporain » de BGU 936, qui est d'Oxyrhynchos, daté de 436⁸. Rémondon cite ces deux documents comme des témoignages de l'existence de la *boule* au V^e siècle. Malheureusement la rédaction inachevée, du fait de la mort prématurée de l'auteur, de cet important texte scientifique ne contient pas de développement de l'argumentation en matière de la datation, ni sur d'autres points qui nous intéressent.

3. La profonde considération que nous avons pour cet éminent papyrologue demande que nous prenions aussi en considération le témoignage de BGU 936 qui, selon Rémondon, « relate la nomination de force, dans la *boule*, d'un citoyen de la ville qui n'appartient pas à la classe curiale »⁹. Le substantif *boule* n'est pas mentionné dans le document. Reprenant l'idée lancée par Rémondon, faisons de ce point de vue une analyse de BGU 936, réédité par U. Wilcken comme W. Chrest. 123. Ce papyrus, trouvé à Héracléopolis Magna, concerne un certain Aurelios Sotas fils d'Anouthis de la ville d'Oxyrhynchos, désigné à la fonction de *bouleutes* et qui s'est enfui *eis paganikas synteleias* (« das heidnische Konventikel » selon la traduction de Wilcken)¹⁰.

Qui'était Aurelios Sotas avant d'avoir été désigné *bouleutes*? Nous l'ignorons. Le manque de précision et le nom égyptien de son père Anouthios font penser à une origine humble. Que la manière dont il a été désigné *bouleutes* ait été contraire à la loi, est attesté par sa fuite et par l'instruction officielle menée sur cette affaire. C'est bien ainsi en effet que l'on peut comprendre le passage du document où une personne inconnue de plus près, peut-être liée de quelque façon avec *paganikai synteleiai* et intervenant au nom de Sotas, écrit : « sinon, j'assumerai la responsabilité pour sa comparution et pour que ce qui est l'objet de l'instruction sur son affaire soit tranché »¹¹.

Concluant, l'analyse du document indique que Sotas n'appartenait pas à la classe des *curiales* et que sa désignation à la fonction de *bouleutes* était illégale. Peut-on comprendre cette nomination à la fonction de *bouleutes* sans admettre qu'il en découlait la participation à la *boule*?

⁸ R. Rémondon, *Situation présente de la papyrologie byzantine*, Akten Marburg, München 1974, p. 371.

⁹ Loc. cit.

¹⁰ Une autre signification du terme est donnée par F. Preisigke, WB II, s.v. *paganikos* : le service qui n'est pas obligatoire.

¹¹ II. 11-12 εἰ δὲ μὴ, ὑπεύθυνος ἔσομαι τῆς αὐτοῦ παραστάσεως καὶ [αὐτοῖς(?)] τοῖς ἐπιζητούμενοις παρ' αὐτοῦ ἀποκρίνασθαι.

Il faut donc convenir avec Rémondon que BGU 936 apporte, d'une manière sans doute indirecte, un témoignage sur l'existence de la *boule* en 426.

Rémondon indique aussi d'autres témoignages indirects de l'existence de la *boule* au VI^e siècle. Je les relève sur cette liste avec une analyse quelque peu plus détaillée ¹².

4. P. Oxy. 2780, publié par E. G. Turner en 1970 et daté de 553, apporte la mention suivante :

- 6 Φλ(αουία) Γαβριηλία τῇ ἐνδοξοτάτῃ καὶ ὑπερφ(υεστάτῃ)
πατρικία λαχούσῃ τὴν λογιστείαν καὶ
προεδρίαν καὶ πατερίαν ταύτης τῆς
λαμπρᾶς Ὁξυρυγχιτῶν πόλεως ὑπὲρ
10 οἴκου τοῦ τῆς περιβλέπτου μνήμης
Τιμαγένους

Turner traduit ce texte de la manière suivante : « To Flavia Gabrielia, the most honourable and magnificent patrician, who obtained the offices of logistes and prohedrus and father of the city of this illustrious city of the Oxyrhynchites, on the behalf of the estate of Timogenes of noble memory... »

Le commentaire du papyrus est très sobre : il renferme une explication de la titulature, sauf que l'éminent chercheur ne prend pas position au sujet de la *boule*. Il note uniquement : « It is interesting to find all these offices held by a woman ».

5. Ce témoignage doit être rapproché de P. Varsov. 30, édité en 1935 par G. Mantouffiel. La réédition de ce texte, faite par Rémondon à partir de P. Oxy. 2780, y apporte des changements assez essentiels. La date de l'émission du document a été fixée au 17 mars 571. Le passage qui nous concerne se présente comme suit d'après la lecture de Rémondon :

- 5 Φλ(αουία) Ἀπίωνι [τῷ πανευφ(ήμῳ καὶ ὑπερφυεστάτῳ
ἀπὸ ὑπάτων [ὀρδιν(αρίων) καὶ] πατρικ(ίῳ) γεουχοῦντι καὶ
ἐνταῦθα τῇ [Νέῃ Ἰουστίν]ου πόλει λαχόντι τὴν
πατερίαν καὶ προεδρίαν καὶ λογιστείαν ἐπὶ τῆς εὐτυχ(οῦς)
πέμπτῃς [ἰνδ(ικτίονος) ὑπὲρ] οἴκου τοῦ τῆς περιβλέπτου)
10 μνήμης [Τιμαγέν]ους

Nea Ioustinou polis c'est Oxyrhynchos. Cette restitution est justifiée du fait de la personne d'Apion, un grand propriétaire foncier d'Oxyrhynchos. L'introduction de *proedreia* s'impose irrésistiblement du fait de l'analogie avec P. Oxy. 2780; de même, la restitution du nom du propriétaire de l'*oikos*, Timagenes. Rémondon propose à l'occasion de changer la lecture de P. Oxy. 149, ligne 2: au lieu de οἴκο[υ] Ἐ[ρ]μα-γένους on doit lire, selon lui, οἴκου Τιμαγένους.

¹² Loc. cit.; une analyse plus détaillée dans un article plus ancien du même auteur : *L'acte de cautionnement byzantin* — P. Varsov. 30, Chr. Eg. 48 (1973), pp. 140-144.

Ces deux témoignages : P. Oxy. 2780 et P. Varsov. 30, se rapportent à la *boule* d'une manière indirecte. Leur rapport à cette institution nous semble cependant ne présenter aucun doute. Pour la même interprétation se prononce, en plus de Rémondon, l'éminent et très prudent chercheur russe I. F. Fikhman¹³.

Il est à souligner que, dans P. Oxy. 2780, les offices municipaux les plus honorables : *pateria poleos*¹⁴, *proedreia*¹⁵, et *logisteia*¹⁶, sont détenus par une femme¹⁷.

Le statut social de cette femme, patricienne liée avec l'*oikos* de Timagenes, est probablement l'explication de cette situation exceptionnelle. P. Varsov. 30 apporte l'information que ces trois dignités supérieures dans la ville avaient été attribuées à un représentant de la famille des Apion, lié également avec la maison de Timogenes.

Le rôle des *oikoi* protoféodaux dans la vie municipale égyptienne de l'époque tardive est un problème en lui-même et dépasse le cadre de cet article. Il faut cependant remarquer qu'il était sans doute attaché à un autre principe de désignation aux dignités municipales que celui que nous connaissons pour les III^e et IV^e siècles.

Si nous acceptons que la mention de la dignité de président du conseil confirme l'existence de la *boule*, il faut analyser encore un document.

6. P. Antin. 194 du V s. C'est un bref ordre de livraison de vin et de miel. Dans la ligne 6 nous lisons :

Ἐπειφ ἡ πρυτανείας Ἰαχίου (ἰ)

La datation en fonction de *prytaneia* est connue à partir de documents antérieurs : P. Oxy. 1103 = W. Chr. 465 de 360, et P. Oxy. 2110 de l'an 370; tous deux attestent des réunions du conseil. Il n'y a pas, à notre avis, d'autre possibilité de comprendre le mot *prytaneia* dans P. Antin. 194, qu'en liaison avec le fonctionnement de la *boule*.

La mention directe de la *boule* d'Antinoopolis dans le codex fiscal d'Hermopolis édité par Gascou confère aux témoignages analysés une signification beaucoup plus grande que celle qu'a chacun d'eux pris en particulier. Elle renforce également mon hypothèse que le terme *bouleutes* n'est pas identique au terme *politeuomenos*. Si le premier désignait un membre de la *boule*, il devrait avoir comme équivalent latin *decurio*, le second, signifiant l'appartenance à la classe curiale, devrait avoir pour équivalent latin *curialis*¹⁸.

Dans ce cas, les mentions, peu nombreuses d'ailleurs, de *bouleutai* aux V^e

¹³ *Oksirynch : gorod papirusov*, Moskva 1976, pp. 232-248.

¹⁴ Précédemment inconnu dans les sources papyrologiques, il apparaît pour la première fois dans Cod. Just. 10, 56 (55) 1.

¹⁵ Sur *proedros* : G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, Paris 1928 pp. 70 et suiv.; *proedros* = *prytanis*, Bowman, op. cit., pp. 59-60.

¹⁶ B. R. Rees, *The Curator Civitatis in Egypt*, J.J.P. 7-8 (1954) pp. 83-105.

¹⁷ E. G. Turner prend en considération dans son commentaire à P. Oxy. 2780 la possibilité d'identifier Flavia Gabriela à Gabriela mère de Patricia dans P. Oxy 2020 de la fin du VI^e siècle.

¹⁸ Les *politeuomenoi* égyptiens sont-ils identiques aux *bouleutai*? *Anagennesis* I, 1981, pp. 231-247.

et VI^e siècles¹⁹ témoignent de l'existence des *boulai* et désignent ses membres physiques. C'est en effet bien ainsi que comprennent cette question les chercheurs, affirmant sans argumentation aucune que les villes égyptiennes possédaient des conseils municipaux au VI^e siècle²⁰.

Une autre question serait celle de savoir sous quelle forme se manifestait l'existence des *boulai*.

La réponse à cette question réclame cependant des études dépassant les institutions municipales. «...une histoire des institutions municipales devrait inclure l'étude de l'évolution par laquelle les responsabilités des organes de la cité sont progressivement transférées à d'autres institutions. Parmi celles-ci, j'énumérerai les Maisons des grands propriétaires fonciers, l'Eglise, les corporations, les factions du cirque »²¹. Outre les facteurs de l'évolution des institutions municipales, énumérés par Rémondon, il faut, me semble-t-il, prendre également en considération la situation sociale et culturelle de l'élite urbaine. L'ouvrage de J. Gascou apporte en la matière beaucoup de matériau nouveau²² que l'on ne saurait analyser ici.

Comme dans la sphère des préoccupations de l'historien entre également la filiation de la pensée scientifique, je constate avec joie que la publication de P. Sorb. 2227, peut être considérée comme continuation des recherches de Roger Rémondon et hommage à la mémoire d'un des maîtres de la papyrologie²³.

Post-scriptum: L.S.B. Mac Coull, dans son livre très intéressant *Dioscorus of Aphrodito*, Univ. of California Press 1988, que je n'ai pu voir que lorsque mon article était sous presse, commente ainsi (p. 102) le passage de Dioscore cité ci-dessus, p. 49: «Πρυτανεύς and βουλή are being used in a metaphorical sense; they are not evidence for a senate at Antinoë [...] The terms are classicizing renderings [...] of pagarch [...]».

[Warszawa]

Hanna Geremek

¹⁹ Cf. R. Calderini, *Bouleutika*, Aeg. 31 (1951), pp. 3-41; pour le V^e s. nn. 224, 225, 113, 316, 317, 318, et aussi P. Antin. 194, BGU 2150 de 472, BGU 2157 de 485; pour le VI^e s. nn. 96, 97, 98, 114, 351, 352.

²⁰ E. Kühn, *Antinoopolis*, Göttingen 1913, pp. 92 et 172; G. Méautis, *Une métropole égyptienne sous l'Empire romain : Hermoupolis-la-Grande*, Lausanne 1918, p. 41; Claude, op. cit. (dans la note 3), pp. 107-108, 115.

²¹ Rémondon, *Situation présente de la papyrologie byzantine*, p. 371.

²² Op. cit., t. II, pp. 140-144 et le texte correspondant du t. I.

²³ La thèse sur la persistance des institutions municipales a été avancée par Rémondon pour la première fois quand il a publié des papyrus grecs de la période arabe de 703-715 : *Papyrus grecs d'Apollônôs Anô*, Le Caire 1953, Introduction et commentaire de nn. 37, 42, 46, 49, 66, 75. Il y revenait constamment : tant dans son activité scientifique — en plus des articles cités il faut noter la très importante étude : *L'Égypte au 5^e siècle de notre ère : les sources papyrologiques et leurs problèmes*, *Atti del XI Congresso internazionale di Papirologia (Milano 1966)*, pp. 135-148 — que dans son enseignement à l'École pratique des Hautes Études.